



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 96158

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le projet de réforme de l'aide à domicile, dont le contenu n'est pas conforme aux orientations préconisées en 2004 par la commission d'action sociale de la Conférence nationale de la famille. L'enveloppe budgétaire actuelle de la convention d'objectif et de gestion destinée au secteur de l'aide à domicile, aura pour effet d'augmenter la participation financière des familles, et par conséquent, de dissuader un grand nombre d'entre elles d'avoir recours à une travailleuse familiale. Les plus pénalisées seront les familles à enfants multiples, qui font face à des charges matérielles importantes, à une fatigue accrue, et ne bénéficient, en contrepartie, d'aucun bonus supplémentaire. C'est pourquoi, en dehors des effets néfastes d'un tel renchérissement de l'aide à domicile sur tout un secteur économique essentiellement associatif, il est sans cohérence avec les différents engagements gouvernementaux de restaurer une vraie politique familiale, à la fois au nom de la vitalité démographique de notre pays, et pour garantir aux enfants les conditions d'un environnement équilibrant. C'est pourquoi il lui demande de reconsidérer le financement de l'aide à domicile de façon à élargir le nombre de familles bénéficiaires.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96158

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5816